

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-202

présenté par
M. Brun

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.